Serving a world in motion
Au service d'un monde en mouvement
navcanada.ca

18 septembre 2024

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

Saskatoon, Saskatchewan – Exigences relatives à l'espace aérien

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile*, L.C. 1996, c. 20 (la *Loi sur les SNA*), la période d'avis de proposition concernant la modification par NAV CANADA des services de navigation aérienne civile dans les environs de Saskatoon, Saskatchewan, est maintenant terminée.

NAV CANADA a examiné les observations des parties prenantes et d'autres participants concernant la modification proposée. Par conséquent, NAV CANADA demandera maintenant à Transports Canada d'approuver les modifications suivantes aux services de navigation aérienne civile :

- augmentation des dimensions de la zone de contrôle de Saskatoon pour les faire passer à 7 NM, une partie ayant été retirée pour exclure l'aérodrome de Richter Field;
- conversion de la zone de contrôle de Saskatoon d'un espace aérien de classe D à un espace aérien de classe C.

Tout autre commentaire ou question peut être envoyé par écrit à l'adresse suivante :

NAV CANADA
Niveaux de service
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Canada

Par courriel : studies.etudes@navcanada.ca